

# CLUB DE L'IMAGE ET DU SON

**Vous invite à participer à son**

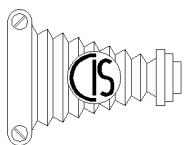
# *10 ème CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE*

- ☞ Thème:
    - Noir et blanc : L'environnement écologique
    - Couleur : L'eau
    - Numérique : L'environnement futuriste
  - ☞ Les épreuves seront d'un format 18 x 24 minimum sur un support léger et rigide de dimension 30 x 40. ( Pas de sous verre ni de cadre)
  - ☞ Au dos des photographies devront être indiqués le nom, l'adresse, le numéro, le titre de la photographie et être accompagnées du bordereau d'envoi.
  - ☞ Les photographies devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante.

ESPACE GERMINAL  
AVENUE DU MESNIL  
BP 25  
95471 FOSSES

- ☞ Les frais de participation en cas d'envoi par la poste sont de 40,00 FF ou 70,00 FF pour les clubs
  - ☞ Date limite de dépôts des photographies :
    - Jugement
    - Exposition à l'espace Germinal
    - Remise des prix
  - Le samedi 02 mars 2002
  - Le samedi 09 Mars 2002
  - Du lundi 18 Mars au 30 mars 2002
  - Le samedi 30 mars 2002

Pour tous renseignements complémentaires, ou pour l'obtention du règlement.  
Ecrire au Club de l'Image et du Son  
19, Rue du Tourneveau 95270 BELLEFONTAINE



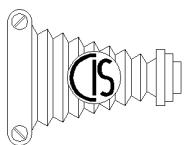
# CLUB DE L'IMAGE ET DU SON

## REGLEMENT

# *10 ème CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE*

- ↳ Art. 7      Calendrier
  - Date limite de dépôt des épreuves le samedi 02 mars 2002
  - Jugement le Samedi 30 mars 2002
  - Exposition des photographies à l'espace Germinal lundi 18 mars au 30 mars 2001  
Ne seront exposées les photographies ayant obtenu une note supérieure à 10 et en fonction du nombre de cadres disponibles
  - Remise des prix le samedi 30 mars 2001 à 16h30  
Au maximum, il ne sera remis qu'un seul prix par auteur et par thème
- ↳ Art. 8      Les organisateurs du concours prendront le plus grand soin des épreuves confiées.  
Cependant, ils déclinent toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou de détérioration durant l'exposition ou l'acheminement des épreuves.
- ↳ Art. 9      Il appartiendra aux participants de s'assurer que les épreuves qu'ils présenteront ne seront pas susceptibles de donner lieu à des réclamations en dommage et intérêts.  
(Prise de vues : Personnage, ....)
- ↳ Art. 10     Sauf mention contraire portée au dos des épreuves, les organisateurs se réservent le droit de publier les photographies et de les exposer.
- ↳ Art. 11     Pour des raisons de force majeure, le concours pourra être soit modifié, soit reporté voire même annulé.
- ↳ Art. 12     Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation de ce règlement dans son intégralité.

Fosses le 26 octobre 2001



# CLUB DE L'IMAGE ET DU SON

BORDEREAU D'ENVOI N° \_\_\_\_ / \_\_\_\_

## *10 ème CONCOURS* *PHOTOGRAPHIQUE*

Club : \_\_\_\_\_

N°	Cat *	AUTEUR	TITRE

Catégorie NB : Noir & blanc – C : Couleur – NQ : Numérique